

## Patrimoine

### CHAMPÉRY LA ROUTE DU GRAND PARADIS



durer en les immortalisant dans un ouvrage de photos.

Avec ce livre nous poursuivions plusieurs buts. En dehors du fait de nous faire plaisir en le produisant avec l'architecte Christian Menu et le photographe Philippe Rouault, avec les-

quels nous avons développé une réelle amitié, il s'agissait pour nous de:

- laisser un témoignage de l'existence de ces fermes et chalets, témoins d'un passé qui subsiste encore à Champéry;
- protéger ces constructions de la démolition, dont certaines ont fait l'objet dans un passé récent;
- rappeler l'existence de ce passé agricole et sédentaire, en insistant sur la notion "d'usage" pour les fermes;
- montrer la typologie et l'orientation particulière des grandes toitures en sifflets typiques dans cette partie du Val d'Illiez, et démontrer le rôle fondamental de la Rue du Village;
- mettre en évidence le charme admirable de cette architecture respectueuse de l'environnement et issue d'un savoir-faire transmis de génération en génération;
- participer à la mise en valeur du

village de Champéry, en conservant le caractère des constructions;

- remercier les habitants de la commune, anciens ou familles du lieu, que nous avons pu rencontrer au fil de nos séjours, en leur laissant un témoignage du bonheur que nous éprouvons à vivre parmi eux.

Laisser à la Commune cette "carte de visite" a été notre façon de participer à la mise en valeur de ce village où il fait bon vivre : un lieu de paix et de ressourcement.

Nous sommes heureux que cet ouvrage y contribue, à sa façon.

**Solange Demole  
Patrick de la Chesnais**

Le livre "Champéry - La route du Grand-Paradis" est paru en 2013 aux Editions Slatkine Genève - ISBN 978-2-8321-0561-0. Il est en vente au Bazar de la Poste, auprès de l'APCACH, et dans les librairies au prix de CHF 49.-.

## Protéger notre architecture locale

**L**a Fondation du Patrimoine Champérolain s'efforce, dans la mesure de ses moyens, de veiller d'une part à la préservation de la ligne architecturale d'origine lors de transformations dans des immeubles qui constituent le patrimoine bâti de notre village, et d'autre part, lors de nouvelles constructions, au respect de l'architecture locale. Malheureusement, ce respect est bien souvent mis à mal par des architectes dont on pourrait penser que le seul souci est de faire parler d'eux... Il arrive dans certains cas que des projets préavisés négativement

par la commission des constructions et la commune soient finalement avalisés par le canton qui semble avoir parfois de curieux critères d'évaluation.

Enfermés dans un carcan de lois et de règlements il devient alors extrêmement difficile aussi bien pour les autorités que pour les éventuels recourants de faire valoir de légitimes oppositions.

Nous souhaitons ici féliciter et remercier les propriétaires qui font l'effort de rénover ou de construire en accord avec la ligne architecturale caractéristique de

notre vallée.

Rappelons ici pour mémoire l'origine des toits en sifflet qui constitue l'élément le plus original des maisons de notre village. La fonction d'un tel toit reste sujette à diverses interprétations. Il peut s'agir d'éviter que la pluie ne vienne compromettre le séchage des récoltes disposées sur les galeries frontales comme le prétendent certains ou alors de diminuer la prise aux vents violents qui soulèvent parfois les toits.

La première hypothèse semble la plus vraisemblable si l'on considère que